

FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	ZONES D'OPPORTUNITE - ESPACE MINIMAL COURS D'EAU
Classe	LCE_ESP_MIN_ZONES_OPPORTUNITE (ID: 9856)
Thème(s) ISO	Développement territorial, cadastre foncier, Hydrographie, Protection de l'environnement et de la nature
Type de données	Polygone

Description	<p>ZONES D'OPPORTUNITE LIEES A L'ESPACE MINIMAL DES COURS D'EAU</p> <p>Les zones d'opportunité, ou "surfaces additionnelles", sont définies en complément à l'espace minimal genevois qui est inconstructible.</p> <p>Elles ont toutes des restrictions particulières qui dépendent de leur fonction.</p> <p>1 - Les surfaces inondables essentielles : Basées sur la carte indicative des dangers, elles désignent les surfaces importantes pour la gestion des eaux. L'objectif général de ces surfaces est le maintien des capacités de rétention d'eau. Les futurs projets à établir devront tenir compte des fonctions hydrauliques à conserver. Ces fonctions doivent être assurées après réalisation du projet. Le maintien de cette capacité permet de préserver des zones densément bâties des inondations et répond à l'article 11 de la loi sur les eaux.</p> <p>2- Les surfaces nature à conserver : Souvent des réserves naturelles, il s'agit de zones d'importance pour le fonctionnement naturel (faune-flore) du cours d'eau. L'objectif général de ces zones est leur préservation vu leur fonction importante pour le cours d'eau. Certaines, situées en forêt ne sont pas mentionnées car elles sont déjà protégées par leur statut forestier.</p> <p>3 - Les surfaces à haut potentiel de renaturation : Il s'agit de surfaces à réserver pour une éventuelle renaturation. Elles se situent sur des tronçons de cours d'eau ou l'espace minimal est restreint à cause du manque d'espace disponible ou à des aménagements de berges qui limitent l'utilisation de l'espace par la faune. La surface indiquée est celle correspondant à la surface inconstructible.</p> <p>4 - Les surfaces ou de remise à ciel ouvert : Les surfaces à réserver pour une mise à ciel ouvert sont délimitées par la carte indicative des dangers soit en cas de dysfonctionnement des collecteurs. Elles sont indicatives et situent les zones les plus probables pour les travaux qui répondent à l'article 4 de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau, elles représentent le talweg naturel.</p>
Aperçu	

Partenaire	DT - Département du territoire
Responsable	Office cantonal de l'eau
Contact	- Système d'information de l'eau
Téléphone	+41 22 546 74 03
Email	sieau@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/parcourir#territoire_et_environnement

Format disponible CSV, GDB, GML, KML, SHP
 Mode de distribution Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)
 Restrictions d'utilisation -

Date de mise à jour 28.08.2023
 Fréquence de mise à jour Irrégulière

Méthode d'acquisition Digitalisation
 Précision Environ 2 mètres
 Echelle d'affichage 2500 à 25000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
TYPE	String	254	Type de restriction de la zone	
DATE_ADOPTION	Date	36	Date d'adoption	
SHAPE	Geometry	4	Champ binaire automatique contenant la géométrie des objets	
SHAPE.AREA	Double	0	Champ automatique donnant la surface de chaque polygone en m2	
SHAPE.LEN	Double	0	Champ automatique donnant la longueur de chaque objet en m	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://ge.ch/sitgags1/rest/services/VECTOR/SITG_OPENDATA_03/MapServer/9856
WMS	https://ge.ch/sitgags1/services/VECTOR/SITG_OPENDATA_03/MapServer/WMSServer

Référence spatiale GCS_CH1903+
 Etendue 1134566
 2486000 2510603
 1110542

Aspects légaux Recueil systématique du droit fédéral (lien générique)
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-officiel.html>

Loi sur la protection des eaux (LEaux) 814.20
 Loi sur l'aménagement des cours d'eau 721.100

Informations
complémentaires

<http://ge.ch>

Date de mise à jour de la métadonnée : 28.08.2023